



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Centre ministériel **de valorisation des ressources humaines**

Centre de Valorisation
des Ressources Humaines
de Clermont-Ferrand



Livre pédagogique

Septembre 2022

Formation des **SACDD**

*Secrétaires d'administration et de contrôle
du développement durable*
Spécialité «Contrôle des transports terrestres»

Sommaire

Présentation des établissements de formation :
l'école nationale des techniciens de l'équipement - site de Valenciennes
et le centre de valorisation des ressources humaines
de Clermont-Ferrand page 4

Présentation de la formation

Le corps des Secrétaires d'administration
et de contrôle du développement durable..... page 6

La formation post-concours des Secrétaires
d'administration et de contrôle du
développement durable, spécialité
« contrôle des transports terrestres »..... page 8

L'objectif et l'organisation de la formation

Les principes pédagogiques. page 12

Synoptique de la formation. page 13

UE 1 - Développement durable. page 14

UE 2 - Environnement institutionnel et professionnel.page 15

UE 3 - Communication bureautique. page 16

UE 4 - Découverte du secteur des transports. page 17

UE 5 - Réglementations des transports routiers. page 19

UE 6 - Méthodologie du contrôle et outils informatiques. page 25

UE 7 - Détection des fraudes et sanctions aux infractions. page 28

Évaluation des acquis et validation de la formation

Titularisation dans le corps des Secrétaires
d'administration et de contrôle du développement durable
spécialité « contrôle des transports terrestres ». page 31

Présentation des ETABLISSEMENTS DE FORMATION

L'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) site de Valenciennes et le Centre de Valorisation des ressources humaines (CVRH) de Clermont-Ferrand sont des services à compétence nationale, rattachés au secrétariat général du ministère de la Transition écologique, du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la Mer.

L'ENTE remplit les missions de formation initiale et continue, d'innovation pédagogique. Elle assure principalement la formation statutaire et professionnelle des techniciens supérieurs et des secrétaires d'administration et de contrôle de ses ministères de rattachement.

Ses missions sont de former :

- des stagiaires issus des concours interne et externe du corps de technicien supérieur principal du développement durable et du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;
- des agents accédant au corps des techniciens supérieurs du développement durable et au corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable par la voie de l'examen professionnel, de la liste d'aptitude et du concours réservé « déprécarisation » ainsi que dans le cadre du plan de requalification ;
- des élèves et stagiaires des collectivités territoriales et des établissements français et étrangers en vertu de conventions passées ;
- des stagiaires et participants aux actions de formation professionnelle ;
- des auditeurs français et étrangers agréés par l'école (« étudiants »), notamment pour l'obtention du titre de Chargé de projet en aménagement durable des territoires (CPADT) ;
- des candidats à la validation des acquis de l'expérience pour le titre de CPADT.

Le CVRH remplit les missions d'accompagnement personnalisé des agents et des services en matière de développement des compétences. Il élabore une offre de formation ouverte à tous les agents, dans tous les domaines de compétences des ministères, ainsi que pour la préparation aux examens et concours.

Ses missions sont de :

- **Conseiller les services** à leur demande sur des plans de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH), plan de développement des compétences ou professionnalisation, reconversion des métiers, adaptation ou mise en place de nouvelles organisations, stratégie de management, accompagnement des projets stratégiques, animation de groupe de production, organisation de séminaires/colloques;
- **Former les agents** dans l'intégration d'un nouveau métier, pour assurer les services dans le développement des compétences nécessaires à la réalisation de leurs missions, ainsi que la préparation aux examens et concours;
- **Conseiller les agents** : conduire des entretiens et des bilans de carrière, conduire des entretiens de reconversion, aider à la valorisation des parcours professionnels, donner un avis d'opportunité sur les bilans de compétences;
- **Recruter et rechercher des compétences** : le CMVRH peut organiser ou aider à organiser des concours et des examens professionnels, ainsi que des procédures de recrutement sans concours. Il aide également les services dans la recherche de compétences particulières.

Présentation de **LA FORMATION**

Le corps des Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable

Le statut du corps des Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable est fixé au travers des quatre décrets suivants :

- Décret n° 94-1017 du 18 nov 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;
- Décret n° 2009-1388 du 11 nov 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État ;
- Décret n°2012-1065 du 18 sept 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable.

Les secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable sont recrutés, nommés et gérés par le ministre chargé de la transition écologique et solidaire.

Les missions des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable, spécialité contrôle des transports terrestres, relèvent de l'application dans le secteur des transports routiers des politiques publiques de régulation économique et sociale, en matière de loyauté de la concurrence, d'amélioration de la sécurité routière et de respect des conditions de travail réglementaires.

À cet effet, ils disposent d'habilitations qui les autorisent à procéder, sur route et en entreprise, au contrôle de l'application des réglementations relatives aux transports routiers. Ces activités les amènent à constater des infractions, prendre des mesures immédiates de protection et assurer le suivi des procédures et enquêtes diligentes.

Ainsi, ce régime participe à la régulation du secteur en relevant le comportement des entreprises et les infractions aux réglementations aussi bien dans l'exercice des activités de transports (marchandises, voyageurs, commissionnaires) que sur les conditions de leur exercice sur les plans sociaux (réglementation sociale européenne, travail dissimulé...), économiques (relations de sous-traitance, prix anormalement bas, fiscalité...) et sécurité (code de la route, transports de matières dangereuses, transports exceptionnels, contrôle technique routier...).

Ces compétences s'articulent autour de deux activités essentielles et principales : le contrôle sur route et le contrôle en entreprise.

Afin de les rendre autonomes face à ces situations, la formation vise également à :

- caractériser leur système de valeur (éthique et déontologie professionnelle) ;
- construire leur identité professionnelle (contexte, culture transports et comportement) ;
- les intégrer à la structure (travail en équipe et partenariats).

La formation post-concours des SACDD-CTT

Le statut précise que les secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable sont astreints à suivre une formation professionnelle lors de leur recrutement dans le corps.

La formation post-concours est une formation s'étendant sur une année et débouchant sur la titularisation et l'assermentation à l'issue de la formation.

Cette formation est mise en œuvre conjointement par l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) - site de Valenciennes et le Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de Clermont-Ferrand. Les stagiaires sont affectés en service sur leur poste avant l'entrée en formation.

L'objectif et l'organisation de la formation

La construction de la formation s'est appuyée sur un référentiel des compétences attendues chez les secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable, de façon à mettre en place une formation professionnalisante, qui facilite les conditions de la prise de poste.

La formation vise à :

- donner des repères professionnels (éthique et déontologie),
- construire l'identité professionnelle (contexte, culture transport et comportement),
- s'intégrer dans les structures de travail (travail en équipe et partenariats), afin de rendre les stagiaires rapidement autonomes dans l'exercice de leurs fonctions.

Elle s'appuie notamment sur les ressources des services (formateurs et alternance).

La formation est structurée en **deux temps**, depuis l'appréhension des compétences et connaissances générales à l'acquisition de savoir-faire professionnels pour accompagner la prise de poste.

Le premier temps d'une durée d'environ un mois est une période d'enseignements fondamentaux nécessaires à l'ensemble de la carrière qui réunit les SACDD des spécialités « administration générale » et « contrôle des transports terrestres » à l'ENTE - site de Valenciennes.

Il a une vocation d'intégration des lauréats des différents concours, y compris en recherchant l'appropriation de la culture du corps des SACDD et la cohésion de corps. Il aborde également les aspects fondamentaux pour l'insertion dans son environnement professionnel.

Les principaux objectifs visés sont ainsi d'acquérir la capacité à :

- comprendre le sens et devenir un acteur du développement durable (le ministère de la transition écologique et solidaire devant être porteur de ces valeurs dans chacune de ses composantes et chacun de ses services, qui accueillent pratiquement tous des SACDD) ;
- comprendre sa position au sein de l'administration, face à ses interlocuteurs, s'appropriier les valeurs liées à l'état de fonctionnaire ;
- situer le positionnement et les missions du corps des SACDD, ainsi que les principaux aspects du statut et de la carrière de SACDD ;
- s'intégrer dans son environnement professionnel (bureautique, communication écrite et orale).

Le deuxième temps de la formation est d'une durée de 9 à 10 mois en alternance entre le poste d'affectation, le CVRH de Clermont-Ferrand et l'ENTE - site de Valenciennes.

Les principaux objectifs visés sont d'acquérir la capacité à :

En matière de contrôle sur route :

- organiser et préparer les contrôles au sein du service et avec les partenaires, procéder au ciblage des véhicules avec les partenaires et se mettre en relation avec les chauffeurs ;
- demander, lire, analyser les documents et informations (chauffeur, véhicule, marchandises) dans la perspective d'un contrôle économique, social et sécuritaire, y compris à partir des informations issues des appareils électroniques de contrôle, en utilisant les moyens de contrôle préconisés ;
- déterminer la nature juridique et les spécificités du transport au regard des réglementations professionnelles et économiques (marchandises ou voyageurs), en particulier en matière de cabotage ;
- vérifier les conditions sociales du transport au regard des réglementations sociales (travail, RSE, appareils de contrôles) ;
- vérifier la sécurité de l'ensemble routier au regard des dispositions du code de la route (tour de sécurité et contrôle technique routier inopiné) ;
- approfondir et/ou d'adapter le contrôle, selon les spécificités éventuelles ;
- procéder aux constats des infractions, aux mesures de protection et aux sanctions pénales immédiates le cas échéant, en cas d'anomalies avérées, voire de fraudes ;
- si besoin est, organiser et gérer les suites au contrôle, avant de rédiger le bulletin de contrôle, de restituer les documents et de clôturer le contrôle ;
- procéder au suivi administratif (GRECO web) et pénal consécutif au contrôle, voire de donner des avis techniques sur les procédures diligentées par les forces de l'ordre.

En matière de contrôle en entreprise :

- organiser et préparer le contrôle au sein du service et avec les partenaires afin de recoller les informations disponibles sur l'entreprise, de choisir une stratégie de contrôle, et de prendre, le cas échéant, rendez-vous ;
- recueillir les informations relatives à l'entreprise au travers des entretiens avec les responsables, vérifier la continuité des conditions d'inscription, de comprendre l'activité, l'organisation et la situation financière de l'entreprise et éventuellement rechercher des données économiques ;
- recueillir les documents et informations nécessaires au contrôle des réglementations professionnelles, sociales , économiques et sécuritaires ;
- analyser les informations recueillies, les croiser afin de comprendre le comportement de l'entreprise et éventuellement d'approfondir les recherches,
- gérer les suites à donner au contrôle, notamment, s'il y a lieu, de notifier les infractions et de rédiger les procédures pénales, d'établir le rapport de contrôle et la fiche de suivi de l'entreprise, voire s'il y a lieu un dossier de passage en CTSA.
- décliner chacune de ses étapes au moyen des outils informatiques mis à leur disposition.

En matière d'avis techniques :

- répondre aux requêtes ou demande d'avis des institutions judiciaires , sur le plan technique, sur diverses procédures qu'elles jugent utiles de leur soumettre au vu de leur niveau d'expertise en matière de contrôle des réglementations relatives aux transports terrestres.

La formation s'appuie sur une modalité d'apprentissage en alternance.

L'alternance repose sur deux principes :

- des apports théoriques en établissements de formation pour chaque besoin en apprentissage de base, suivis d'une déclinaison pratique dans le service d'affectation ;
- un rythme pédagogique avec des périodes de 3 à 5 semaines en service ponctuant la formation en CVRH Clermont Ferrand / ENTE - site de Valenciennes.

L'alternance est ainsi le support des activités et du suivi pédagogiques : le mode d'apprentissage par alternance utilise les situations de travail réelles, visant une assimilation progressive et coordonnée avec les enseignements théoriques. En cohérence avec le déroulement des enseignements, chaque période en service comporte des préconisations d'objectifs et d'activités suivies et évaluées (avis aux parquets, contrôle sur route et en entreprise).

Le déroulement, l'ingénierie et les rôles des différents acteurs de la formation font l'objet d'une convention. Contrat quadripartite passé entre la Direction générale des Infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), le service d'affectation, les établissements de formation et le stagiaire, cette convention précise notamment les périodes en alternance entre le service d'affectation et les établissements de formation ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque partie.

Enfin, elle intègre le dispositif de formation continuée dans le prolongement de la formation initiale.

Un carnet de suivi détenu par le stagiaire tout au long de sa formation a vocation à contenir toutes les informations relatives à sa progression dans l'acquisition des connaissances professionnelles.

La formation est ainsi structurée en 7 unités d'enseignement :

UE 1 Développement durable

UE 2 Environnement institutionnel et professionnel

UE 3 Communication bureautique

UE 4 Découverte du secteur des transports

UE 5 Réglementations des transports routiers

UE 6 Méthodologie du contrôle et outils informatiques

UE 7 Détection des fraudes et sanctions aux infractions

LES PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

Pour la mise en oeuvre des formations, l'ENTE - site de Valenciennes et le CVRH de Clermont-Ferrand visent les objectifs suivants :

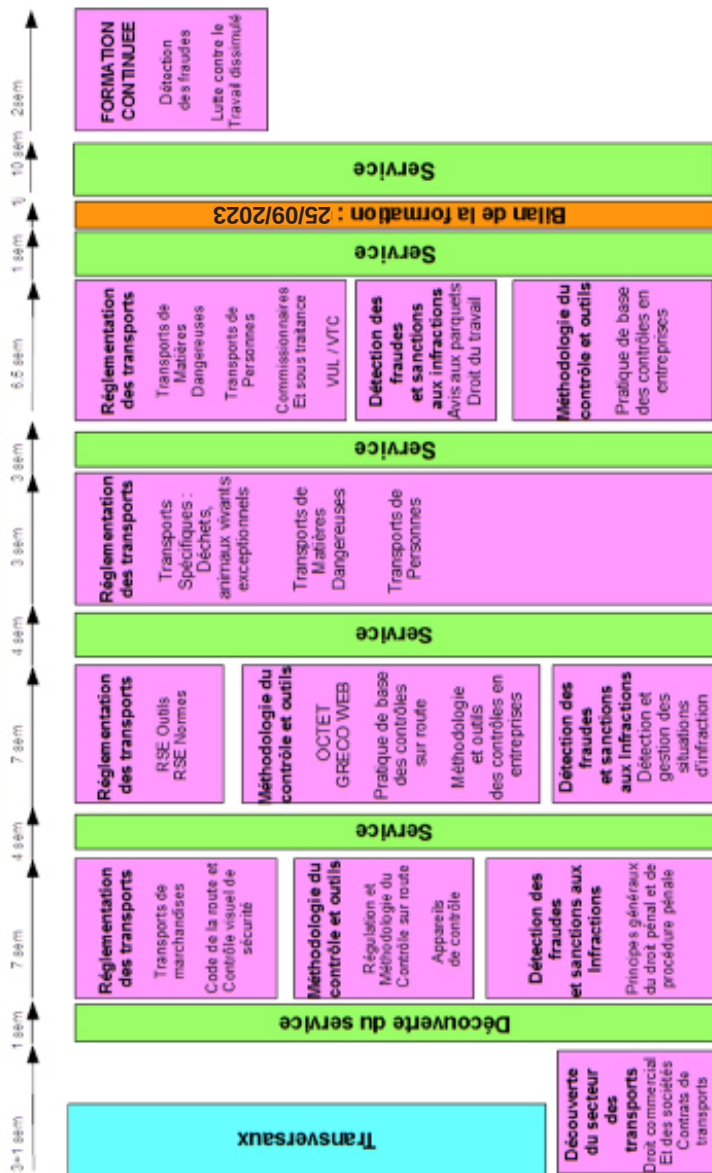
- développer l'autonomie dans les apprentissages pour favoriser l'adaptabilité tout au long de la vie professionnelle dans un contexte de transition numérique ;
- utiliser des méthodes pédagogiques diversifiées et adaptées aux objectifs pédagogiques visés : cours, conférences, visites, ateliers et études de cas, projets, jeux de rôle., contrôles sur routes..
- renforcer la capacité à conduire des projets par des mises en situation concrète et l'apprentissage du travail en équipe ;
- favoriser une approche pluridisciplinaire afin de développer la capacité à appréhender globalement les situations complexes et dégager des solutions pertinentes ;
- susciter l'engagement et l'implication des stagiaires sur les thèmes du développement durable, de l'éco-responsabilité et de la vie de l'école.

Par ailleurs, afin de responsabiliser et d'impliquer le stagiaire dans sa formation, le scénario pédagogique de la formation intègre des modules de formation à distance que ce dernier suit sur son poste de travail en service d'affectation via la plate-forme de e-formation des ministères. Les temps de formation en présentiel sont optimisés pour des activités interactives et d'approfondissement : travaux en groupes, études de cas pratiques...

Enfin, l'ENTE - site de Valenciennes met ainsi fortement l'accent sur l'évaluation des formations et l'implication de l'ensemble des parties prenantes, en favorisant la participation des stagiaires aux instances de régulation et d'évaluation des enseignements.

Elle accorde une attention particulière à l'évaluation des enseignements par les stagiaires, et mène également des enquêtes systématiques auprès des services d'affectation pour recueillir l'évaluation des employeurs sur la formation. Cette organisation vise également à développer chez les stagiaires une attitude et des réflexes professionnels et responsables.

Formation post-concours des Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable spécialité Contrôleur des Transports Terrestres



Le synoptique est variable suivant les années

UE 1

DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD)

Durée: 1 jour

L'UE DD a pour objectif l'appropriation par les stagiaires du développement durable qui répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités (Cf. article L110-1 du code de l'environnement) :

- 1. la lutte contre le changement climatique ;*
- 2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;*
- 3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;*
- 4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;*
- 5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- comprendre les mécanismes et enjeux du changement climatique ;
- prendre conscience et comprendre les enjeux liés à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- décrire le concept de développement durable, citer les principes qui en découlent ;
- décrire les objectifs de la transition écologique et solidaire et du plan climat
- connaître les objectifs de développement durable
- s'inscrire dans une démarche d'administration exemplaire.

Contenus

- changement climatique et énergie ;
- enjeux concernant la biodiversité, les ressources et milieux naturels ;
- historique de l'émergence du développement durable (DD), le concept du DD et ses principes ;
- les indicateurs du DD : empreinte écologique, indice de développement humain;
- stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, transition énergétique et solidaire;
- objectifs de développement durable, agenda 2030 et plan climat ;
- bilan des émissions des gaz à effet de serre et plan administration exemplaire;
- écoconduite.

UE 2

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET PROFESSIONNEL (EIP)

Durée: 5 jours

L'UE Environnement institutionnel et professionnel a pour objectif de s'approprier les fondamentaux institutionnels et professionnels relatifs à la vie de l'agent et à la vie des services.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- se positionner au sein du ministère et de leur service d'accueil ;
- identifier les missions qui leur seront confiées et leur contexte administratif, juridique et financier ;
- acquérir des méthodes et utiliser les outils de ces domaines ;

Contenus

- connaissance des ministères et de leurs opérateurs ;
- statuts : le système de la carrière et de l'emploi et le statut particulier du SACDD ;
- habilitation
- dialogue social ;
- sécurité et prévention notamment la prévention des risques psycho-sociaux ;
- déontologie, discrimination et laïcité, égalité hommes/femmes ;
- formation prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).

UE 3

COMMUNICATION BUREAUTIQUE (COM)

Durée : 6,5 jours

L'UE communication bureautique a pour objectif la maîtrise par les stagiaires des pratiques de la communication écrite et orale, la recherche de l'information, appliquées dans l'environnement professionnel des services.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les pratiques de la communication écrite et orale;
- Communiquer dans différentes situations de la vie professionnelle;
- Connaître les outils bureautiques;
- S'intégrer dans leur environnement professionnel.

Contenus

- La communication interpersonnelle et de groupe;
- Le traitement de texte et le tableur de la suite bureautique utilisée par le ministère;
- La rédaction de documents techniques et administratifs de type professionnel;
- La gestion des conflits.

UE 4

DÉCOUVERTE DU SECTEUR DES TRANSPORTS

Modules :

1. Anatomie et silhouette d'un véhicule routier
2. Régulation et méthodologie de contrôle
3. Économie des transports
4. Droit commercial et des sociétés
5. Éléments d'économie et de comptabilité des entreprises
6. Approche comptable et économique des entreprises de transports routiers

1. Économie des transports

Durée : 4 jours en distanciel (en cours d'élaboration)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le fonctionnement du secteur économique des transports afin d'intégrer ultérieurement la réglementation et ses finalités;
- Donner une vue concrète du fonctionnement global du secteur et de l'entreprise de transports;
- Identifier dans l'entreprise de transports les acteurs, leur responsabilité et le fonctionnement de la structure;
- Connaître l'environnement économique du secteur et des entreprises de transports;
- Positionner et justifier le rôle du CTT dans le secteur économique et comment il peut accompagner son évolution;

Contenus

- Histoire des transports : évolution et régulation
- L'Europe des transports
- Le transport en France et ses spécificités.

2. Droit commercial et des sociétés

Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques

- Intégrer le cadre juridique, le fonctionnement et la terminologie commerciale du secteur des transports ;
- Comprendre les spécificités des sociétés et entreprises de transports, détailler les différents types de sociétés et en mesurer les avantages et les inconvénients ;

- Appréhender les relations commerciales, contractuelles et juridiques entre entreprises de transports et acteurs de la chaîne de transports ;
- Situer les responsabilités commerciales des différents acteurs du domaine.

Contenus

- Principes généraux de droit ;
- Droit commercial ;
- Droit des sociétés ;
- Droit commercial appliqué aux transports.

3. Éléments d'économie et de comptabilité des entreprises

Durée : 1,5 jours

Objectifs pédagogiques

- Appréhender l'approche économique des entreprises de transports.

Contenus

- Organisation et principes comptables, le bilan, le compte de résultat, présentation des liasses fiscales, les amortissements et provisions, les nouvelles règles comptables, l'annexe, la rémunération des dirigeants ;
- La capacité financière, les 3 cycles du bilan, les soldes intermédiaires de gestion, les ratios et l'approche économique.

4. Approche comptable et économique des entreprises de transports routiers

Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les finalités de l'entreprise et définir les moyens nécessaires à son fonctionnement pour atteindre les finalités ;
- Savoir lire les différentes liasses fiscales ;
- Acquérir une méthodologie d'analyse ;
- Savoir calculer une capacité financière

Contenus

- Organisation et principes comptables ;
- Les liasses fiscales simplifiées et normales ;
- Présentation de ratios simplifiés ;
- Etudes de cas.

UE 5

RÉGLEMENTATIONS DES TRANSPORTS ROUTIERS

Modules

1. Réglementation des transports routiers de marchandises
2. Commissionnaires et sous-traitance
3. Réglementation sociale européenne (RSE)
4. Code de la route appliqué au transport routier
5. Contrôle visuel de sécurité
6. Appareils de contrôles
7. Réglementation des transports spécifiques
8. Réglementation des transports de personnes
9. Réglementation du transport des matières dangereuses
10. Droit du travail

1. Réglementation des transports routiers de marchandises

Durée : 12 jours

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les bases réglementaires du transport routier national et international de marchandises ;
- Savoir contrôler les titres et documents de transport sur route relatifs à l'accès à la profession et au marché du TRM ;
- Identifier les objets réglementaires de contrôle : titres, documents, dérogations ;
- Développer une démarche globale de contrôle : appliquer les différents régimes réglementaires, utiliser les outils de gestion et de contrôle, administrer des sanctions administratives et pénales.

Contenus

- Accès à la profession (rappel du cadre réglementaire) ;
- Réglementation des TRM – exploitation de l'activité – la location ;
- Le cabotage ;
- Le régime communautaire ;
- Les transports internationaux, les pays tiers, la CEMT (Conférence européenne des ministres des transports) ;
- Contrat international de transport.

UE 5

RÉGLEMENTATIONS DES TRANSPORTS ROUTIERS

2. Commissionnaires et sous-traitance

Durée : 2 jours

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le fonctionnement de la sous-traitance, de la location de véhicule avec conducteurs et de la commission des transports ;
- Connaître l'encadrement réglementaire des professions et activités de commissions de transports et procéder à leur contrôle ;
- Identifier les possibilités de fausse sous-traitance, leur encadrement réglementaire et leur contrôle ;
- Connaître et contrôler l'encadrement réglementaire des prix et des paiements dans le TRM.

Contenus

- La sous-traitance dans le TRM ;
- La commission de transports dans le TRM ;
- Fausse sous-traitance et co-responsabilité.

3. Réglementation sociale européenne (RSE) : normes et outils de contrôle

Durée : 8 jours

Objectifs pédagogiques

- Mettre en perspective le cadre des appareils et normes de contrôle de la RSE.

Contenus

- Connaissance des appareils et moyens de contrôle ;
- Connaissance des normes de base à contrôler ;
- Le cadre de l'action pénale du contrôle de la RSE ;
- Application des normes, analyse des temps et utilisation des moyens de contrôle.

4. Code de la route appliqué au transport routier

Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances relatives aux enjeux et réglementations du code de la route et l'anatomie des ensembles routiers ;
- contrôle de ces réglementations ;

UE 5

RÉGLEMENTATIONS DES TRANSPORTS ROUTIERS

● Gérer les situations de contrôle spécifiques liées à ces réglementations : l'organisation, les infractions, la gestion des suites, les procédures et les moyens de répression.

Contenus

- Architecture du code de la route ;
- Connaissance des ensembles routiers ;
- Contrôle des réglementations du code de la route ;
- Anatomie d'un poids lourd ;
- Organisation et conduite du contrôle.

5. Contrôle visuel de sécurité

Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques

- S'intégrer dans un dispositif global : différents types et niveaux de contrôles, compétences des partenaires et autres corps de contrôle, responsabilité du CTT et organisation des contrôles dans les services ;
- Développer une démarche globale de contrôle : contrôler les documents relatifs au contrôle technique périodique du véhicule ;
- Identifier les points à contrôler visuellement sur le véhicule : état d'entretien du véhicule à l'arrêt ;
- Gérer les situations d'infractions et d'immobilisation ;
- Établir un rapport de contrôle technique dans TACHOSCAN

Contenus

- les enjeux du contrôle ;
- les responsabilités du CTT ;
- présentation des points à contrôler et gestion des contrôles ;
- visite sur site et mise en pratique ;
- gestion des immobilisations, infractions et procédures.

6. Appareils de contrôles

Durée : 2 jours

Objectifs pédagogiques

- Inscrire les stagiaires dans le dispositif de contrôles RSE ;
- Connaître et analyser le fonctionnement des appareils de contrôle numérique et analogique.

UE 5

RÉGLEMENTATIONS DES TRANSPORTS ROUTIERS

Contenus

- Introduction du nouvel appareil numérique de contrôle ;
- Technologie et fonctionnement des appareils ;
- Le contrôle des appareils et des installations ;
- Les différents moyens de contrôle de la RSE (disque, carte, ticket, UEV, OCTET).

7. Réglementation des transports spécifiques

Durée : 7 jours

Objectifs pédagogiques

→ Transports animaux vivants

- Appliquer les habilitations CTT dans le domaine du contrôle de transports d'animaux vivants ;
- Acquérir les bases réglementaires dans ce domaine ;
- Découvrir la fiscalité applicable aux transports ;
- Identifier les objets réglementaires de contrôle (titres, documents, dérogations) ;
- Développer une démarche globale de contrôle : appliquer les différents régimes réglementaires ;
- Utiliser les outils de gestion et de contrôle, administrer des sanctions administratives et pénales.

→ Transports exceptionnels

- Acquérir les bases réglementaires du Transports Exceptionnels (enjeux et architecture des réglementations des TE) pour mettre en œuvre une démarche globale et concrète du contrôle ;
- Acquérir les définitions et terminologies spécifiques à ces règlements ;
- Identifier les normes, les objets réglementaires de contrôles (documents, dérogations, prescriptions)

Contenus

→ Transports d'animaux vivants (TAV)

- Réglementation et champ d'applications ;
 - Habilitation des CTT ;
 - TAV courte et longue durée ;
 - Le contrôle : infractions, sanctions, mesures à prendre, procédures
- Connaissances réglementaires des transports exceptionnels (TE)
- Contexte et enjeux de la réglementation des TE ;

UE 5

RÉGLEMENTATIONS DES TRANSPORTS ROUTIERS

- Définitions, cadres d'application et dérogations ;
- Catégories et circulation des convois, les régimes d'autorisation ;
- Le contrôle de TE ;
- **Transports et déchets**
- Réglementation et champ d'application
- Contrôle: infractions, sanctions, mesures à prendre, procédures.

8. réglementation des transports de personnes

Durée : 8 jours

Objectifs pédagogiques

- Comprendre l'organisation des services ;
- Connaître l'accès à la profession ;
- Connaître l'accès aux marchés ;
- Identifier les titres et documents de transports ;
- Approcher les spécificités liées aux contrôles de transports routiers de voyageurs -TRV (sécurité, entreprise...)

Contenus

- Contexte économique du secteur ;
- Réglementation du transport intérieur ;
- Méthodologie du contrôle route – sécurité du transport intérieur ;
- Réglementation du transport international ;
- Le cabotage ;
- Méthodologie du contrôle transports de voyageur international ;
- Contrôles des services réguliers et scolaires, transports de voyageurs ;
- Contrôles en entreprise - RSE

9. Réglementation des transports de matières dangereuses (TMD)

Durée : 8 jours

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les bases réglementaires du transport routier de marchandises dangereuses ;
- Identifier les objets réglementaires de contrôle (documents, certificats, équipements....) ;
- Contrôler les titres et documents de transports sur route relatifs aux citernes, colis et entreprises dans le cadre des transports de matières dangereuses ;

UE 5

RÉGLEMENTATIONS DES TRANSPORTS ROUTIERS

- Développer une démarche globale de contrôle : appliquer les différents régimes réglementaires, utiliser les outils de gestion et de contrôle, administrer des sanctions pénales ;
- Connaître le rôle de la mission matières dangereuses et du conseiller à la sécurité.

Contenus

- Environnement réglementaire :
 - Champs d'applications – Définitions – Classifications des marchandises dangereuses ;
 - Tableaux A et B – Documents et Équipements obligatoires – Formation des conducteurs
- Transports en citerne et transports en vrac – Règles de sécurité en contrôle ;
- Environnement réglementaire et la réglementation liée au transport en citerne ;
- Stationnement des véhicules et gestion des immobilisations ;
- Rédactions des procédures ;
- Contrôles sur route : transports citerne, vrac et colis ;
- La mission matières dangereuses et le rôle du Conseiller à la Sécurité.

10. Droit du travail

durée : 2 jours

Objectifs pédagogiques

- les problématiques et enjeux du secteur des transports, aux échelles européennes et nationales, sur le plan social
- Les missions et l'organisation des services de l'État pour y faire face
- Les normes légales et conventionnelles en matière de durée de travail
- Les méthodologies de contrôles en durée de travail

Contenus

- Présentation des enjeux sociaux et juridiques du transport public routiers
- Normes juridiques et méthodologie de contrôle de la durée de travail : les normes du droit de travail : les sources du droit de travail, le contrat de travail
- La complémentarité des services de l'État dans leur mission de contrôle des Transports : les méthodes et outils de travail de l'Inspection du Travail, les habilitations respectives en matière de contrôle du droit de travail

UE 6

MÉTHODOLOGIE DU CONTRÔLE ET OUTILS INFORMATIQUES

Modules

1. Méthodologie du contrôle sur route
2. TACHOSCAN
3. GRECO web
4. Pratique de base des contrôles sur route
5. Méthologie et outils des contrôles en entreprises
6. Pratique de base des contrôles en entreprises

1. Méthodologie du contrôle sur route

Durée : 2,5 jours

Objectifs pédagogiques

- S'intégrer dans l'organisation, la production et l'évaluation des activités des services transport ;
- Décliner le sens de la méthodologie du contrôle sur route.

Contenus

- Évaluation des activités de contrôle ;
- Méthodologie du contrôle sur route ;
- Familiarisation avec la pratique.

2. TACHOSCAN

Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques

- Reconstituer les activités d'un conducteur routier (conduite et repos) et reconnaître les normes RSE sur les moyens de contrôle (fichiers v1b et c1b) ;
- Utiliser l'outil TACHOSCAN pour gérer les situations de contrôle sur route.

Contenus

- Les fonctionnalités de TACHOSCAN ;
- Étude des activités d'un conducteur routier (lecture des fichiers).

UE 6

MÉTHODOLOGIE DU CONTRÔLE ET OUTILS INFORMATIQUES

3. GRECO web

Durée : 2 jours

Objectifs pédagogiques

● Maîtriser les fonctionnalités de l'outil GRECO WEB CONTROLE dans la gestion des situations de contrôle sur route, en intégrant ses articulations avec d'autres outils (TACHOSCAN notamment).

Contenus

- L'environnement GRECO ;
- Contrôles sur route ;
- Avis aux parquets.

4. Pratique de base des contrôles sur route

Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques

● Utiliser, synthétiser et évaluer les différentes ressources étudiées, nécessaires à la mise en œuvre des compétences de conduite et de gestion des contrôles sur route courants de base.

Contenus

- Gestion de situations de contrôle de A à Z ;
- Conduite de contrôles réels sur route.

UE 6

MÉTHODOLOGIE DU CONTRÔLE ET OUTILS INFORMATIQUES

5. Méthodologie et outils des contrôles en entreprises

Durée : pendant la période d'alternance

Objectifs pédagogiques

● Donner les bases méthodologiques et acquérir une méthode de travail (navigation dans les outils, préparation et importation des documents, gérer les éditions de documents).

Contenus

- Méthodologie du contrôle en entreprise ;
- Gestion des situations de contrôles.

6. Pratique de base des contrôles en entreprises

Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques

● Utiliser, synthétiser et évaluer les différentes ressources étudiées, nécessaires à la mise en œuvre des compétences de conduite et de gestion des contrôles en entreprise courants de base.

Contenus

- Rappels sur la méthodologie et les outils informatiques du contrôle en entreprise ;
- Études des cas ;
- Mises en commun et capitalisations.

UE 7

DÉTECTION DES FRAUDES ET SANCTIONS AUX INFRACTIONS

Modules

1. Principes généraux du droit pénales - M1
2. Droit pénal et procédures pénales - M2
3. Détection et gestion des situations d'infractions
4. Droit du travail dans les transports routiers
5. Détection des fraudes à la RSE
6. Lutte contre le travail illégal dans le transport routier

1. Principes généraux du droit pénal et procédures pénales - M1

Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques

- Intégrer les connaissances et les savoir-faire en matière de droit pénal et de procédure pénale nécessaires à l'exercice du métier de contrôleur des transports terrestres ;
- Positionner son rôle, prérogatives dans la chaîne pénale.

Contenus

- Le droit pénal français ;
- L'infraction et les différents acteurs ;

2. Droit pénal et procédures pénales - M2

Durée : 2 jours

Objectifs pédagogiques

- Connaître les grands principes et le cadre d'exercices du droit pénal français.

Contenus

- La constatation des infractions ;
- Le procès verbal ;
- Les actes de procédures ;
- Exercices pratiques.

UE 7

DÉTECTION DES FRAUDES ET SANCTIONS AUX INFRACTIONS

3. Détection et gestion des situations d'infractions

Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques

● Mettre en relation les ressources nécessaires à la prise de décision et à la mise en œuvre des suites à un contrôle, notamment en cas d'infraction.

Contenus

- Rencontre avec un magistrat ;
- Rédaction des procédures ;
- Études de cas de contrôles.

4. Droit du travail dans les transports routiers

Durée : 2 jours

Objectifs pédagogiques

● Comprendre le cadre et les missions de régulation sociale dans les transports ;
● Repérer les liens de subordination juridique employeur-salarié, les obligations et responsabilités respectives ;
● Intégrer les enjeux de complémentarité des services de l'État.

Contenus

- Généralités ;
- Relations employeur-salarié : embauche (contrat), conditions de travail (durée), relations collectives ;
- Le partenariat interministériel.

UE 7

DÉTECTION DES FRAUDES ET SANCTIONS AUX INFRACTIONS

5. Détection des fraudes à la RSE

Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les raisons qui sous-tendent le principe des fraudes et développer une méthodologie de détection des anomalies (faisceaux d'indices) permettant de qualifier ou non des infractions de dispositif frauduleux.

Contenus

- Fonctionnement de la chaîne cinématique ;
- Méthodologie de détection ;
- Fraudes sur les disques et aux cartes ;
- Fraudes aux appareils de contrôle (chronotachygraphes et limiteurs de vitesse) ;
- Études de cas de détection et de procédures.

6. Lutte contre le travail illégal dans le transport routier

Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les enjeux du travail dissimulé dans les transports, et mettre en perspective les règles de lutte et les méthodologies de contrôle.

Contenus

- Les différentes formes de travail dissimulé et illégal : enjeux, caractéristiques, manifestations et conséquences ;
- Les cas particuliers de la sous-traitance et interventions de la main d'œuvre des entreprises étrangères ;
- Le dispositif institutionnel, législatif et réglementaire ;
- Les habilitations des corps de contrôle et les prérogatives et moyens juridiques propres aux CTT ;
- Méthodologies de détection et cas pratiques.

ÉVALUATION DES ACQUIS ET VALIDATION DE LA FORMATION

Titularisation dans le corps des Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable

La formation post-concours des SACDD-CTT s'inscrit dans l'année de stage avant titularisation dans le corps, au grade de Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable « contrôle des transports terrestres ».

A l'issue de l'année de stage, la titularisation est prononcée par l'administration centrale du ministère, sur proposition du chef du service d'affectation du stagiaire.

Celui-ci s'appuie sur :

- la manière de servir du stagiaire dans le service ;
- le comportement du stagiaire durant la formation ;
- la validation de la formation (selon le résultat des évaluations après les séquences de formation).

Il peut également être amené à proposer un refus de titularisation ou une prolongation de stage (report de titularisation) visant à vérifier si le stagiaire remplit les conditions pour occuper les fonctions de SACDD-CTT.

Par ailleurs, à la suite de la titularisation, le chef du service d'affectation propose l'assermentation de l'agent pour réaliser les contrôles dans son champ de compétence.



ENTE Aix-en-Provence

680, rue Albert Einstein
Pôle d'activités des Milles/CS 70508
13593 Aix-en-Provence cedex 3
Téléphone : 04 42 37 20 00
Télécopie : 04 42 37 20 37

ENTE Valenciennes

11, rue de Roubaix
BP 50217
59305 Valenciennes cedex
Téléphone : 03 27 23 73 00
Télécopie : 03 27 23 73 73



Plus d'informations sur
www.ente.developpement-durable.gouv.fr